

GEVELOT S.A.

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 OCTOBRE 2008

Le Conseil d'Administration de la Société GEVELOT, Société Anonyme au capital de 33 514 005 Euros, s'est réuni le 15 octobre 2008, à 11 heures 30, au Siège Social, sur convocation de son Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. **Approbation du procès-verbal de la réunion du 31 juillet 2008,**
2. **Examen du Budget révisé 2008,**
3. **Situation et perspectives de la Société,**
4. **Filiales,**
5. **Questions diverses.**

Sont présents et ont signé le Registre de Présence :

- Monsieur Paolo MARTIGNONI, Président-Directeur Général,
- Monsieur Mario MARTIGNONI, Administrateur,
- Mademoiselle Claudine BIENAIME, Administrateur,
- Madame Roselyne MARTIGNONI, Administrateur,
- Monsieur Charles BIENAIME, Administrateur,
- Monsieur Pascal HUBERTY, Administrateur,
- Monsieur Roberto BARABINO, Administrateur,
- Monsieur Philippe DESTOURS, Administrateur.

Le Conseil, réunissant la présence effective de tous les Administrateurs, peut valablement délibérer.

Sont également conviés à participer à la réunion, Monsieur Hervé SIEHR, Directeur Financier Groupe de Gévelot SA et Madame Dominique FLAMBARD, Responsable de la Gestion Administrative & Juridique de Gévelot SA.

Sont également présents :

- Monsieur Pierre RIOU du Cabinet PwC ainsi que Monsieur Bernard ROUSSEL du Cabinet CREA, Commissaires aux Comptes Titulaires,

Monsieur Philippe BARBELANE, Directeur Général Délégué de la Société Gévelot S.A. prend part à cette séance. et est désigné comme Secrétaire.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

.....

5.4. Adhésion au Code de "Bonne Conduite des Entreprises Privées"

Monsieur MARTIGNONI informe les Administrateurs que dans un contexte de dysfonctionnement et parfois même d'abus en matière de conditions de départ de certains Dirigeants de Sociétés Cotées récemment intervenus, il souhaite suivre les recommandations du MEDEF et de l'Association Française des Entreprises Privées (A.F.E.P.). Ainsi, il propose aux Administrateurs, d'adhérer, au titre de Gévelot, au Code de Bonne Conduite récemment élaboré par les Organismes Patronaux sur cette thématique.

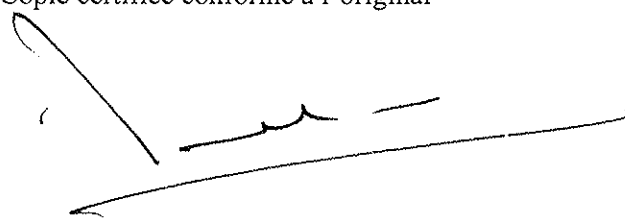
Après échanges, le Conseil d'Administration décide l'Adhésion de Gévelot SA à ces nouveaux principes et de son engagement à les respecter.

Cette Délibération sera communiquée à l'Autorité des Marchés Financiers avant la fin du mois de Novembre 2008 aux fins de publication avant le 31 Décembre 2008.

.....

Après divers échanges, et plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur MARTIGNONI remercie les Administrateurs et déclare la fin de la séance à 11h45.

Copie certifiée conforme à l'original

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, connected strokes. The signature is positioned below the text 'Copie certifiée conforme à l'original' and above the title 'Le Directeur Général Délégué'.

Le Directeur Général Délégué